

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 13 décembre 2022 à 19 h**

12-486

Le Maire certifie,

Objet de la délibération

**DEROGATION A LA REGLE DE  
REPOS DOMINICAL DES  
SALARIES DES COMMERCES DE  
DETAIL**

1° - Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi, que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Mairie le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2° - Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité

3° - Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 29 sur lesquels il y avait 23 membres présents, à savoir :

1	Serge PERCET	16	Jean-Claude CLOUPET
2	Marie-Antoinette BENY	17	Hélène TISSOT
3	Georges ROCHETTE	18	Jacinto RODRIGUES
4	Marie-Odile MOULAGER	19	Erycka VACHERON
5	Robert DEVOUCOUX	20	Claude NIGON
6	Sandra LIEBART	21	Martine CHAVAGNEUX
7	Claude GERBAUD	22	Jean-Yves KNECHT
8	Dominique AVRIL	23	Jacqueline DUMILLIER
9	Jean ESPEJO	24	Philippe MIKHAILOFF
10	Sylvie LAFFONT	25	Yvette MORETTON
11	Thomas CHABANNES	26	Christophe DANTAN
12	Marie REVOLIER	27	Christel GIRAUD
13	Sylvain MARCHAND	28	Patrick TARKA
14	Claudie GAURIAT	29	Daniel FERNANDEZ
15	Maxime MOULIN		

Modèle n° 85 B

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201493-20221213-12-496-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 15/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Maire,**

Serge PERCET



**Etaient présent(e)s** : Serge PERCET, Marie-Antoinette BENY, Georges ROCHETTE, Marie-Odile MOULAGER, Robert DEVOUCOUX, Sandra LIEBART, Claude GERBAUD, Dominique AVRIL, Jean ESPEJO, Marie REVOLIER, Sylvain MARCHAND, Claudie GAURIAT, Maxime MOULIN, Jacinto RODRIGUES, Erycka VACHERON, Claude NIGON, Martine CHAVAGNEUX, Jacqueline DUMILLIER, Philippe MIKHAILOFF, Yvette MORETTON, Christophe DANTAN, Daniel FERNANDEZ, Jean-Claude CLOUPET

**Absent(e)s avec procuration** : Sylvie LAFFONT (pouvoir Marie-Antoinette BENY), Thomas CHABANNES (pouvoir Serge PERCET), Hélène TISSOT (pouvoir Marie-Odile MOULAGER), Christel GIRAUD, (pouvoir Philippe MIKHAILOFF), Patrick TARKA (pouvoir Jean ESPEJO).

**Absent(e) excusé(e)** : Jean-Yves KNECHT.

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session** : Yvette MORETTON.

## 12-486 – Dérogation à la règle de repos dominical des salariés des commerces de détail

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que pour les établissements de commerce alimentaire où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Monsieur Percet indique que Aldi souhaite ouvrir leur établissement les 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la suite à donner à cette demande.

Ouï et délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- Refuse la dérogation à la règle de repos dominical des salariés des commerces de détail.

Ont voté pour la suppression du repos du dimanche après-midi conformément à la demande de Aldi : Yvette MORETTON, Christophe DANTAN, Thomas CHABANNES (pouvoir Serge PERCET), Claudie GAURIAT et Robert DEVOUCOUX.

Se sont abstenus : Sandra LIEBART et Marie-Antoinette BENY

Ont voté contre la suppression du repos du dimanche : Serge PERCET, Georges ROCHETTE, Marie-Odile MOULAGER, Claude GERBAUD, Dominique AVRIL, Jean ESPEJO, Marie REVOLIER, Sylvain MARCHAND, Maxime MOULIN, Jacinto RODRIGUES, Erycka VACHERON, Claude NIGON, Martine CHAVAGNEUX, Jacqueline DUMILLIER, Philippe MIKHAILOFF, Daniel FERNANDEZ, Sylvie LAFFONT (pouvoir Marie-Antoinette BENY), Hélène TISSOT (pouvoir Marie-Odile MOULAGER), Christel GIRAUD, (pouvoir Philippe MIKHAILOFF), Patrick TARKA (pouvoir Jean ESPEJO).

Fait à Montrond-les-Bains, le 14 décembre 2022

Le Maire,  
Serge PERCET.



La secrétaire de séance,  
Yvette MORETTON

